



## CHSCT PLÉNIER 04 OCTOBRE 2022

### Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

L'été que nous venons de traverser confirme que le réchauffement climatique n'est pas une élucubration, n'en déplaise aux climato-sceptiques, que « brancher la clim » comme le préconisait l'ancien Président des États-Unis ne suffira pas, et qu'il devient nécessaire et urgent maintenant d'agir.

Canicule et sécheresse intenses, gigantesques incendies, fleuves à sec dans plusieurs pays qui n'avaient jamais connu cela, dont le nôtre, récoltes très réduites avec des pénuries en vues, biodiversité en souffrance extrême, épisodes orageux mortels ... voici pour le bilan. États-Unis

La France a lourdement été frappée pendant cette période estivale. Elle a connu elle aussi de nombreux décès et comme à chaque fois, les populations, notamment les plus défavorisées économiquement, éprouvent le plus ces phénomènes, outre la destruction totale ou partielle de leurs biens, qui génèrent bien des souffrances, même s'il existe une prise en charge des assureurs notamment, et le soutien de l'État, mais cela est très souvent largement insuffisant.

Ces phénomènes climatiques aggravent les précarités, et les injustices.

Comme à chaque crise, les mesures prises par les responsables politiques relèvent plus de la communication que d'actes forts et sont prises dans l'urgence sans aucune prévision.

Ainsi, alors qu'après les sécheresses et les incendies le risque est fort d'avoir un automne catastrophique en termes de pluviométrie, des épisodes cévenols encore plus violents autour de la Méditerranée, etc... aucun plan sérieux n'est envisagé, aucune mesure préventive n'est mise en place. Qui vivra verra...

Alors que des réponses politiques, qu'elles soient nationales ou internationales, devraient être d'un autre niveau face à l'urgence environnementale, il semble que le monde soit spectateur du changement, et non acteur de contre-offensive. Là encore on renvoie sur l'individu, des esquisses de solutions, ou le poids des efforts financiers, alors que les réponses devraient avant tout relever des politiques publiques.

Face aux incendies, le manque de moyens humains, et matériels a été criant. Les analyses de **SOLIDAIRES** étaient justes sur la destruction des services publics, connaissant les luttes menées par **SOLIDAIRES** Météo et le SNUPFEN **SOLIDAIRES** (Office national des forêts) pour alerter sur les suppressions d'emplois et les réorganisations, .....modèles appliqués également, à la DGFIP, et à la DGDDI !.

Même constat du côté des SDIS (Service départemental d'incendie et de secours), et du manque cruel d'équipements, y compris de bombardiers d'eau en nombre bien insuffisant, dans notre pays, 6ème puissance mondiale paraît-il !

Les questions de l'eau et des énergies, sont et seront, des enjeux vitaux dans les années futures. Si des actions profondes ne sont pas enclenchées très rapidement, les conséquences seront désastreuses pour une partie importante de la population mondiale, entraînant des déplacements conséquents et donc des phénomènes massifs de migration, pour éviter disparition de terres, et famines.

Face à ces situations, au Ministère des Finances, comme sur l'ensemble des lieux de travail, rien ou presque n'a été anticipé.

Des « solutions » temporaires, ou à la marge, sont mises en place, comme la journée continue, ....mais où les agentes et agents doivent récupérer leurs heures, la délocalisation dans les espaces « frais » ....quand ceux-ci existent, ou le basculement en télétravail...

Aucune réflexion n'est portée sur des solutions à long terme, par notre direction générale, alors que depuis de nombreuses années, les périodes de canicules sont de plus en plus nombreuses.

Cette crise climatique, associée à la guerre en Ukraine, qui s'enlise, amène comme toujours à se tourner à nouveau vers les énergies fossiles, dont nous allons peut être, manquer cet hiver ; le Kremlin menace en effet de sanctions, les pays européens, en prévoyant de couper totalement la distribution de gaz, en riposte aux sanctions économiques infligées par l'UE, obligeant ainsi les États européens à revoir leur stratégie énergétique dans l'urgence.

La France va donc lancer son plan de « sobriété énergétique » demandant aux entreprises, administrations, et à l'ensemble de la population, de réduire leur consommation. Mais ce plan semble bien dérisoire et incertain.

Sur le continent européen, l'inflation fait rage et des mobilisations ont lieu dans nombre de pays, comme en Grèce et en Belgique, avec des journées de grèves dans de nombreux secteurs d'activité.

Au Royaume-Uni, les journées de grèves se multiplient depuis cet été contre la baisse du pouvoir d'achat, le décrochage des salaires avec le coût de la vie, et les conditions de travail. Ainsi, de nombreux secteurs sont mobilisés, cette explosion des grèves y compris dans le secteur privé est historique et ne s'était pas vue depuis plus de 30 ans. Un seul mot d'ordre prédomine dans tous les secteurs en grève : c'est l'augmentation des salaires et de meilleures conditions de travail face à une inflation qui dépasse les 10 % sur un an et qui selon les prévisions de la Banque d'Angleterre atteindra les 13 % en octobre.

Ce mouvement de grève est d'autant plus historique que faire grève au Royaume-Uni relève du parcours du combattant, tellement les obstacles sont nombreux au fil des différentes politiques de plus en plus libérales mises en oeuvre dans ce pays.

Enfin sur le contexte général, un mot sur la crise sanitaire qui n'a pas réellement cédé le pas. Durant tout l'été, les services de santé sont restés mobilisés avec, un moment donné le constat que l'immunité collective semble gagner du terrain, même si le taux d'incidence ainsi que les hospitalisations sont en forte progression depuis la rentrée. L'hiver qui approche avec le risque de moins de distanciation sociale, et de moins d'aération, ne présage rien de bon, à priori.

Le contexte économique, entre la montée de l'inflation et l'accélération de la pauvreté, dégrade inexorablement le quotidien d'une très grande partie de la population, alors que les entreprises du CAC 40, et bien d'autres, continuent de faire des résultats records, en tentant d'esquiver le débat sur les super-profits.

Des conflits sur les salaires et les conditions de travail se multiplient dans de très nombreux secteurs depuis plusieurs mois, et laissent présager de nombreuses actions pour les mois à venir.

Le nouveau mandat présidentiel d'E. Macron s'annonce être dans la lignée de son précédent, il confirme ainsi ses choix de politique libérale : réformes des retraites « coûte que coûte », de l'assurance chômage et du RSA notamment.

Dès lors, la loi de Finances rectificative 2022 ne répond en rien à l'urgence sociale. Elle ne fait que prévoir des mesures exceptionnelles et imparfaites, concernant le pouvoir d'achat. Ainsi nous sommes confrontés à des mesures temporaires, non structurelles et qui reprennent des recettes anciennes, comme la défiscalisation des heures supplémentaires, l'incitation au versement d'une prime exceptionnelle, le bouclier énergétique, qui ne compenseront pas la hausse significative du prix des énergies, hausse qui risque de s'inscrire dans la durée.

Sur le sujet du pouvoir d'achat, des rémunérations, des retraites, les attentes sont fortes et ce ne sont pas les augmentations de 2,2 % du mois d'août du SMIC, de 3,5 % du point d'indice des fonctionnaires, et de 4 % des retraites qui vont significativement faire basculer dans l'opulence les salariés, les fonctionnaires, les retraités, après déjà bien des années de sacrifices sur ce thème.

En effet, avec une inflation de plus de 6 % enregistrée en juillet, le pouvoir d'achat est menacé. Les alertes sont multiples, telle celle des étudiantes et des étudiants qui doivent faire face à l'augmentation des frais d'inscription, à celles des loyers et du coût de la vie quotidienne, qui doivent de plus en plus trouver un « petit boulot » avec le risque d'échouer dans leurs études. Le constat est sans appel, la paupérisation de la jeunesse s'installe durablement dans notre société, alors que d'autres s'enrichissent toujours et encore, les grosses fortunes et comme on l'a vu précédemment les groupes du CAC 40 qui continuent d'afficher des bénéfices spectaculaires avec, au premier semestre, une hausse de leur résultat de 34 % sur un an.

Et ce n'est pas la loi pouvoir d'achat qui améliorera la situation des salariés, des retraités et des plus précaires, bien au contraire. En cette rentrée, la question des salaires reste la préoccupation première du plus grand nombre.

Dans ce contexte d'opulence pour les uns et de privations pour les autres, les annonces présidentielles sur « le prix à payer pour la liberté » et « la fin de l'abondance et de l'insouciance », ne peuvent être admises !.

Les urgences sont donc nombreuses et concrètes, et il est temps de financer la transition écologique, et d'assurer enfin une redistribution des richesses. Un véritable plan de transition écologique s'impose à la fois en faveur des particuliers, des entreprises des collectivités et de l'État, nous ne pouvons plus nous permettre d'avancer dans ce domaine comme dans tous les autres, en excluant les plus fragiles, en stigmatisant.

Face à l'inflation, il est urgent d'augmenter les salaires, les minimas sociaux, les pensions et retraites mais aussi de taxer réellement les plus riches. Plus que jamais, notre slogan « justice fiscale, sociale et environnementale » est d'actualité.

Sans oublier naturellement, la question des conditions de travail et du partage du temps de travail.

Au niveau de la Fonction Publique, les ministres changent, mais pas leur politique...

Tous les secteurs de la Fonction publique sont marqués par un manque de moyens avérés, le secteur de la Santé, de l'Éducation, de la justice, de la police, en sont de fortes illustrations.

Ainsi, pour exemple, pendant l'été, certains services des urgences ont été fermés en raison d'un manque de personnels criant et dans l'Éducation nationale, bon nombre d'élèves vont se retrouver sans professeur à la rentrée scolaire faute d'enseignantes et enseignants en nombre suffisant pour assurer les cours, ou pire, avec un contractuel formé en quelques jours à peine !

Ainsi, le gouvernement ouvre sans limite les vannes de la contractualisation, affectant sur des emplois souvent sensibles, et/ou stratégiques (éducation, petite enfance, santé, ...) des personnes très ou trop peu formées, recrutées sans filtres, parfois lors de « speed jobing » !

Ainsi, le Service public à la française est dans une urgence totale, alors que la population en a plus que jamais un besoin vital. Mais pour faire face à cette urgence il faut des moyens, et une ambition constamment renouvelée, et tel n'est pas le cas.

Ce ne sont pas les politiques de mise sous perfusion, via le recours aux contractuels ou en proposant des primes d'attractivité/fidélité - *comme à la DGFIP depuis la rentrée* - pour tenter d'attirer des bonnes volontés, à rentrer dans la Fonction Publique, qui sont de nature à répondre à cette urgence.

Enfin les propos du ministre Stanislas Guerini, qui comptent sur le télétravail pour réduire la consommation d'énergie dans les administrations est d'une provocation extrême. Il préfère faire payer les télétravailleurs, dont l'indemnité télétravail est limité à 2,5 € par jour télétravaillé, et plafonnée à 220 euros à l'année.

Ces attitudes méprisantes se sont retrouvées dans la revalorisation de la valeur du point d'indice de 3,5 % au 1er juillet 2022 alors que l'inflation en juillet était de 6,1 % et que la perte cumulée de pouvoir d'achat sur les 20 dernières années s'élevait déjà avant tout cela à plus de 20 % ... ainsi l'austérité budgétaire reste de mise en termes de rémunération pour l'ensemble des fonctionnaires.

Dans ce contexte, pourquoi s'étonner du manque d'attractivité de la Fonction Publique que l'on s'est méthodiquement employé à « ringardiser » par ailleurs , depuis plus de 30 ans ?

Concernant les futures « restrictions de chauffage » et autres mesures de sobriété, nous demandons aux différentes directions du ressort de ce CHSCT de nous informer le plus rapidement possible des mesures qui seront appliquées.

\*\*\*

### **Rapport du COR 2022 : un déficit abyssal du système de retraites ou un artifice de communication ?**

Le COR (conseil d'orientation des retraites) que l'on ne ne peut pas taxer d'institut de gauchistes, a produit un rapport annuel sur l'état de notre système de retraite intitulé « Evolutions et perspectives des retraites en France ».

Surprise ! Le système de financement des retraites est non seulement à l'équilibre mais en plus il est excédentaire en 2021 de 900 millions d'euros, et en 2022 de 3,2 milliards d'euros.

Cela est dû notamment aux créations d'emplois qui ont permis d'augmenter les cotisations collectées. Si le chômage était réellement combattu, il n'y aurait pas de problème de financement des retraites. Et si on arrêta l'exonération des cotisations sociales ( 9,7 milliards en 2019), le financement des retraites serait parfaitement assuré.

Donc à court terme, pour **SOLIDAIRES**, pas d'urgence à réformer...

Mais voyons plus loin, comme le démontre le rapport du COR qui, à partir de là, ne fait que des hypothèses, [nul ne peut, en effet, savoir comment se trouvera l'économie dans 10, 15 ou 20 ans]. Curieusement, les hypothèses démontrent que le système sera déficitaire, quelles que soient les hypothèses !.

Pourtant, la conclusion de la synthèse du rapport rappelle : **« il convient de souligner les fortes incertitudes qui entourent les travaux de projection présentés dans ce rapport »**. On ne peut être plus clair !

Le rapport du COR 2022, vient donc, à propos, justifier la réforme voulue par le gouvernement.

Selon les projections et scénarios du COR, les déficits à venir du système de retraite seraient donc inévitables, mais de fait, pas insurmontables pour **SOLIDAIRES** !

En effet, selon le rapport 2022 du COR : De 2028 à 2032, la part des dépenses de retraite dans le PIB pourrait atteindre 14,2%, voire 14,7% du PIB, en fonction des scénarios de croissance (pour rappel, ce taux était de 14,7% en 2020, année de crise sanitaire grave, avec interruption d'activité). Mais tout dépend du niveau du PIB, de la conjoncture économique difficilement anticipable, et des choix politiques qui seront faits.

Le COR reconnaît lui-même (rappelons le!) l'incertitude évidente affectant ses prévisions : il table, dans tous les cas, sur une croissance faible, et un taux de chômage élevé (7%).

En tout cas, dans tous les scénarios du COR, la part des retraites dans le PIB reste stable autour de 14% du PIB, pourcentage reconnu comme parfaitement acceptable, par le gouvernement.

Cela étant, même si la fuite de ce rapport dans la presse embarrasse l'exécutif, Emmanuel Macron veut, coûte que coûte, appliquer son programme et modifier l'âge légal de départ en retraite à 64 voire 65 ans, et/ou en augmenter la durée de cotisation. L'annonce d'un passage en force via le 49.3, ou en insérant un alinéa dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour l'année 2022. Ne soyons pas dupes de cette méthode fort peu démocratique, car de ce fait toute concertation réelle et sérieuse avec les partenaires sociaux est exclue !

Cette retraite serait pénalisante pour tous les salariés du privé et du public. Celles et ceux qui ont commencé à travailler jeunes, qui ont leurs annuités, devront travailler plus longtemps jusqu'à deux ans de plus pour percevoir une retraite à taux plein .

Pourquoi cette précipitation, pourquoi ce choix dogmatique de vouloir nous faire travailler plus longtemps, alors que de nombreuses autres possibilités existent pour faire levier afin de maintenir le système de financement à l'équilibre ?

Simple, d'après le gouvernement, ce décalage financerait des marges pour l'école, le grand âge, l'écologie,... Le problème réel n'est donc pas en soi le déficit des régimes de retraite : l'objectif n'est-il pas de financer, pourquoi pas, la dépendance, ou même la santé, comme l'a déclaré le gouvernement en juin dernier ? Donc, piquer dans la caisse des retraites, pour financer tout autre chose ?

A cet égard, pour **SOLIDAIRES**, la perte d'autonomie devrait être intégrée à la branche maladie, et ne doit pas être financée par le biais d'un transfert issu du système de retraite.

En abaissant le niveau de protection sociale, et alors qu'il y a déjà 75 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales, le gouvernement veut encore diminuer les cotisations sociales des entreprises (dénommées « charges sociales » par les économistes libéraux notamment), soit disant pour « permettre la compétitivité ». Pendant ce temps, les entreprises versent toujours plus de dividendes à leurs actionnaires (75 milliards € en 2021) et toujours moins de salaires à leurs salariés. C'est toujours plus pour le capital, toujours moins pour le travail : la question de fond est celle de la répartition des richesses, les cotisations sociales constituant le salaire socialisé des travailleurs.

Pour **SOLIDAIRES**, les 75 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales doivent être remis en cause, et une cotisation sociale sur les dividendes devrait être mise en place. Solidaires exige également l'égalité salariale femmes/hommes et une hausse de la cotisation sociale patronale (un point suffirait !) : elles sont nombreuses les solutions escamotées par ce gouvernement !

La retraite à 65 ans, un recul social injuste sans aucune justification :

- **L'espérance de vie** augmente certes mais on ne tient pas compte de l'espérance de vie en bonne santé, bien plus basse : 66 ans pour les femmes et 64,5 ans pour les hommes. Partir à 65 ans, ça voudra dire partir en plus mauvaise santé et avoir une espérance de vie en retraite certainement plus courte : c'est bien ce qu'escompte le gouvernement pour réduire la facture des pensions ! Travailler plus longtemps cela signifiera aussi multiplier les cas d'inaptitude au travail, notamment dans les **situations de pénibilité**. Or, de surcroît, le gouvernement a supprimé 4 critères de pénibilité en 2017 dont le port de charges lourdes et les horaires décalés.

- **Tout le monde n'a pas d'emploi jusque 65 ans**, seulement 33% de la tranche 60-64 ans, soit l'un des plus bas taux de l'OCDE. Dès lors, les cotisations sociales ne rentreront pas davantage dans les caisses. Et cela alourdira la facture du chômage et servir de prétexte à de nouvelles réformes... Pour Solidaires il faut mener une politique de l'emploi

déterminée et partager le travail : semaine à 32h sans perte de salaires, ni flexibilité. Cela diminuera fortement le chômage et améliorera les rentrées de cotisations sociales.

- **Non à la paupérisation grandissante des retraité-es !** La retraite minimale à 1100 euros pour une carrière complète, que promet Macron, comme si c'était un cadeau, c'est en fait, le seuil de pauvreté ! Que deviendra la retraite pour tous ceux qui ont eu des carrières heurtées, incomplètes (femmes en temps partiel ou congé parental, salarié-es ayant subi des périodes de chômage) ? N'ayant pas réussi à atteindre le nombre d'annuités requis pour une retraite à taux plein, avec en plus l'impact de la décote, ce seront des retraités pauvres, plus nombreux encore qu'aujourd'hui.

**SOLIDAIRES** revendique :

**La retraite à 60 ans avec 37,5 annuités, 5 ans de départ anticipé sur cet âge légal pour pénibilité, pas de retraite ni d'indemnité chômage en dessous du SMIC porté à 1700 euros, une semaine à 32H sans perte de salaire ni flexibilité (partage du travail), des embauches massives dans les services publics et les secteurs écologiques.**

\*\*\*

**Les suppressions d'emplois ...**

Lundi 26 septembre, Bruno Le Maire, et Gabriel Attal, ont présenté au conseil des Ministres puis à la presse le projet de Loi de Finances (PLF) pour 2023 et le projet de loi de programmation pluriannuel des Finances Publiques 2023-2027. Cette présentation a fait l'objet d'une communication spécifique à l'intention des organisations syndicales au Ministère et à la DGFIP.

**La rupture dans la continuité**

Le Directeur Général Adjoint s'est félicité d'une rupture avec les quinze dernières années concernant le volume de suppressions d'emplois. ???!!!

Pour 2023 : ce ne seront "que" 850 suppressions d'emplois, .....la DGFIP reste donc exemplaire, malheureusement !.

En effet, l'ensemble des ministères voient pour 2023 leurs effectifs augmenter... **sauf le nôtre, et en particulier notre direction avec 850 emplois supprimés.**

Certes, ce chiffre est en deçà de ce que nous avons connu depuis des décennies (25 000 suppressions depuis 2010) mais pour **SOLIDAIRES**, ce sont 850 suppressions d'emplois de trop, au vu des difficultés criantes dans l'exercice de nos missions.



Le DGA a également annoncé 3000 suppressions d'emplois sur l'ensemble du quinquennat qui seront sans aucun doute inscrites dans le prochain contrat d'objectifs et de moyens (COM).

D'ores et déjà, de plus, est annoncé le redéploiement d'emplois **« au bénéfice de certains métiers particulièrement dégarnis : les Services de Publicité foncière et les amendes »**.

Pour **SOLIDAIRES**, les SPF et les amendes sont en effet des services en grande souffrance, toutefois, nous ne connaissons pas à ce jour de service dont les effectifs sont réellement suffisants, et mêmes les chefs de services le reconnaissent.

De plus, l'objectif clairement affiché de la Direction Générale est, paraît-il : **« de réinvestir les métiers pour améliorer nos résultats et notre service public »**.

**SOLIDAIRES** s'étonne ; cela fait des années, qu'avec l'ensemble des personnels, nous alertons sur la dégradation des conditions d'exercice de nos missions, et sur la dégradation du service public rendu aux usagers.

Concernant les recrutements, la Direction générale se félicite également de leur augmentation, passant de 3300 en 2022, à 4500 en 2025. Elle oublie toutefois de mettre ces chiffres en perspective, avec les 5000 départs à la retraite par an, .. et naturellement, de préciser la nature de ces recrutements (contractuels, concours...).

### **Une hausse massive des crédits pour l'informatique**

En 2023, les crédits pour l'informatique à la DGFIP s'élèveront à 450 millions d'euros. C'est clairement la priorité de notre Direction Générale. Donner des moyens matériels et humains à la sphère informatique est évidemment une nécessité mais pas n'importe comment et à n'importe quel prix.

Or, les propos du DGA ne nous rassurent pas. En effet, ce dernier a d'ores et déjà précisé qu'il fallait *« rechercher l'intelligence là où elle se trouve »* en augmentant le nombre de places aux concours informatiques sans exclure le recours aux contractuels, aux prestataires externes tel que les cabinets de conseils informatiques. **MC Kinsey ...quand tu nous tiens !!!**

Pour **SOLIDAIRES** l'informatique doit être intégralement ré-internalisé, que ce soit en termes de recrutements, de conception et de développement.

Toutes ces « bonnes nouvelles » selon le DGA sont les contreparties de la *« crédibilité, la visibilité et l'adaptabilité de la DGFIP présente au rendez vous des services publics »* de ces dernières années (PAS, fond de solidarité).

En revanche, il n'y aura aucune mesure générale en matière indemnitaire. Seule une revalorisation catégorielle pourrait être envisagée. Malheureusement .....

## **Pour La Douane :**

**Le transfert des missions fiscales de la DGDDI vers la DGFIP a mis les organisations syndicales et au-delà les personnels dans l'inquiétude de leur devenir et celles des missions transférées.**

Cette réunion annoncée dans la précipitation fin août pour se tenir ce lundi 19 septembre posait question : pour mémoire, nous rappelons qu'un *groupe de travail* est censé être une réunion visant à associer pour un projet, les représentants et représentantes du personnel à l'administration.

Pour **SOLIDAIRES Finances Publiques** et SOLIDAIRES Douanes, ce groupe de travail constituait une première réunion, qui sera suivie par d'autres. Notre présence et notre participation ne valent pas caution.

**Pour rappel ce projet, lancé en 2018, s'inscrit dans un ensemble visant à supprimer des postes de fonctionnaires et des implantations territoriales, à parcelliser les missions des personnels.**

Nous avons dénoncé lors de l'annonce de ce transfert les risques pris par le gouvernement en termes notamment de rentrées de recettes fiscales, dans 2 administrations qui sont au bord de l'apoplexie, faute de moyens suffisants.

Pour un transfert qui représente l'équivalent d'un quart des recettes de l'Etat, nous dénonçons :

- l'impréparation du projet,
- le peu d'éléments dans les fiches,
- l'absence de considération des réalités matérielles,
- le manque de connaissance de nos missions,
- le manque de transparence,
- la fuite en avant et l'absence de bilan sur les transferts précédents.

**Mais faut-il se féliciter de la tenue de cette réunion annonçant pour partie un desserrement du calendrier et une modification des transferts opérés ? Serait-ce la crise économique que nous traversons ou l'incurie technique constatée... ou une prise de conscience tardive de l'infaisabilité de ce transfert...**

**Nous ré-affirmons une nouvelle fois notre opposition totale au transfert** des amendes douanières et au transfert de la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), de la Taxe spéciale de consommation (TSC) et de la Taxe incitative relative à l'utilisation d'énergie renouvelable dans les transports (TIRUERT). Notre opposition est liée :

- à la défense de l'intérêt général de l'Etat et de la population,
- au souhait de ne pas voir mis à mal le recouvrement des recettes fiscales de l'Etat mais aussi des collectivités territoriales,
- à l'opposition liée à l'évolution d'une mission qui nécessairement sera dégradée au regard de la manière dont elle sera exercée, voire disparaîtra à terme,
- à l'opposition liée au traitement traumatisant des personnels attachés à leurs missions et qui se voient dans l'impossibilité de pouvoir concilier leur vie professionnelle et personnelle,
- à l'opposition liée aux pertes de savoirs et de technicité,
- à l'opposition aux transferts déjà opérés.

En cette période économiquement très sensible, il n'y a aucune urgence à mettre sur la table ce sujet.

À ce jour nous ne disposons toujours pas de bilan réellement documenté concernant les précédents transferts de taxes, notamment sur la façon de conduire les contrôles. À ce titre, nous demandons un bilan des contrôles sur les Boissons non alcooliques (BNA) opérés par les Services des impôts des entreprises (SIE). Qu'en est-il également pour la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) ?

Par ailleurs il n'y a aucune justification technique apportée aux transferts envisagés de la TICPE, de la TSC, de la TIRUERT et des amendes juridictionnelles. Nous souhaitons savoir ce qui est attendu en termes d'amélioration de la gestion publique. Enfin, nous exigeons un bilan humain sur les conséquences des premiers transferts opérés. Les remontées du terrain sont désastreuses et catastrophiques, tant pour les agentes et agents qui sont dépossédés de leurs missions que pour celles et ceux qui récupèrent des missions sans y être formés.

Ces trois fiches très succinctes au regard des enjeux liés à ces transferts de compétences n'apportent aucune précision concernant :

- le processus de reclassement des agents et des agentes dépossédés de leur travail côté DGDDI ;
- les impacts en terme d'agents et agentes rejoignant la DGFIP et de manière plus générale en termes de RH ? (Mutations, priorités)
- la formation à l'établissement de l'assiette, à la déclaration, au paiement, au recouvrement, et au contrôle fiscal de ces taxes et amendes. Quelle formation dispensée ? Sous quel format ? À quel moment ?
- par quels canaux les transmissions entre la DGDDI et la DGFIP auront-elles lieu ?

En l'état des lieux, toutes nos expertises concordent, nous ne voyons pas comment le nouveau dispositif pourra être plus opérant que celui qui a fait historiquement ses preuves.

**SOLIDAIRES** Douanes est une organisation syndicale particulièrement attachée à la sauvegarde des **intérêts matériels et moraux des personnels de la Direction générale des Droits indirects (D.G.D.D.I)**, dépendants du Ministère de l'Economie et des Finances.

**En matière de « grandes » thématiques, notre positionnement est nettement affirmé sur :**

- la défense des missions et des moyens afférents, afin de pouvoir servir au mieux la Collectivité ;
- la carrière des personnels et l'action sociale dans toutes ses composantes.

Le tout est lié : la carrière et de bonnes conditions de travail dépendent du maillage et des moyens.

- Or, une fragilisation des missions et moyens, ainsi qu'un maillage territorial et des effectifs rabougris, signifient de moindres perspectives de carrière. Aussi bien en matière de mutations, que de promotions.
- Ensuite la dégradation du service rendu aux usagers - particuliers et professionnels – dégrade aussi le sens même du métier de douanier : celui de servir concrètement la Collectivité, au bénéfice de l'intérêt général.

En effet, en tant qu'administration fiscale, la 2ème de l'Etat en matière de recettes, la DGDDI participe au financement des services publics. Avec près de 85 milliards d'euros perçus par an, ce sont des ministères entiers qui sont financés grâce à elle.

**C'est pourquoi, nous nous sommes battus pendant près de 2 ans en intersyndicale contre la réforme inique du transfert/abandon des missions fiscales (TMF).**

Si ce transfert pluriannuel est achevé en 2025, la dimension fiscale historique de la DGDDI sera quasi réduite à néant, avec 700 emplois directs détruits, et plusieurs milliers en péril.

De fait, la mobilisation unitaire des personnels a connu un sommet le 10 mars 2022. **Pourtant, dès le lendemain, l'intersyndicale a connu un reflux.** Les négociations n'ont pas été abordées avec autant d'exigence que nous l'aurions voulu.

Principalement, l'accord proposé conditionne l'acceptation du transfert des missions fiscales.

C'est pourquoi, **SOLIDAIRES** Douane, en conscience, a décidé de refuser d'y apposer sa signature.

**À cette heure où les « négociations » sont closes, il nous importe de livrer dans ce dossier notre point de vue, détaillé et recontextualisé, sur chacun des points de l'accord.** Afin que les collègues et toutes les personnes intéressées puissent disposer de tous les éléments à leur disposition, à l'image de ce que nous avons fait précédemment.

## **1 accord, des arnaques !**

Pendant des mois, l'intersyndicale de la Direction générale des Douanes et Droits indirects **a lutté contre le projet de transfert des missions fiscales (TMF)**. (projet qui consacre l'abandon de la quasi totalité de la fiscalité douanière à la Direction générale des Finances publiques).

Le 10 mars : **de 30% de grévistes** (avec des pointes à 75% dans le Grand Est), et la mobilisation de près de 1500 douaniers devant le ministère des Finances à Bercy.

Suite à cela, un dernier cycle de négociations fut **initié, sur instruction du ministère, durant la 2ème** quinzaine de mars avec la Directrice générale.

Il importait pour les autorités de tutelle, de lâcher du lest, auprès de l'intersyndicale unie depuis près de 2 ans...

... Afin notamment, d'éviter une poursuite de la mobilisation des personnels, pouvant faire tâche, .... dans la dernière ligne droite avant le 1er tour des élections présidentielles !

L'intersyndicale abordait donc les négociations en position de force, mais **très rapidement, la discussion était corsetée** :

- Exit les exigences sur les missions et la cartographie, renvoyées à une concertation ultérieure !
- Exit les fortes revendications sur la rémunération, passant de plusieurs centaines d'euros initialement à quelques dizaines à l'arrivée !!

- Exit la nécessité d'abroger les lignes directrices de gestion en matière de promotions pour revenir à une ligne claire de reconnaissance de l'ancienneté !!!
- Exit de meilleures conditions de travail, la fin de l'austérité budgétaire et de la politique du chiffre, étant sacrifiées sur l'autel d'un fond temporaire de quelques millions d'euros !!!!
- Exit la conquête de nouveaux droits pour la retraite, renvoyée à plus tard au niveau Fonction publique !!!!!
- Exit la séparation sans ambiguïté de ces discussions avec le TMF !!!!!

### **Et au final un accord moins disant, .....avalisant des reculs**

#### **Une contre-réforme idéologique - Des recettes diminuées**

Cette réforme est idéologique car elle va à rebours du processus de centralisation à la DGDDI au niveau de bureaux régionaux, interrégionaux voire nationaux (dans le cas de la taxe générale sur les activités polluantes - TGAP), en redéployant ici à la DGFIP les taxes vers les Services impôts des entreprises (SIE) dans l'ensemble des départements.

Mécaniquement il y aura moins de recettes.départements Parce **que les cultures métiers sont différentes : contrôle** sur place (DGDDI)/sur pièces (DGFIP), tandis qu'il faut des véhicules, des équipements, de la formation et des agents !

Nous observons que les emplois douaniers ne sont pas transférés, malgré les engagements de la DG des Douanes et Droits indirects. Ou sont à la DGFIP les 120 emplois douaniers perdus en 2021, les 200 nouvelles suppressions de 2022 ? Ou est à la DGFIP la formation de plusieurs semaines pour appréhender la matière ?

Déjà le précédent de la taxe sur les **boissons non alcooliques (BNA)**, malgré l'augmentation massive des taux (50% en moyenne) montre une perte de recettes (20%).

**Idem pour la TGAP**, avec 5% de perte de recettes malgré une hausse des taux de 35%, pour laquelle la note de cadrage nationale DGFIP a été transmise le 06/04/2021 !

**Et malheureusement, c'est « logique »**, dans la variété de missions à assumer, confier à la DGFIP de nouvelles missions avec des moyens en diminution – encore un millier d'emplois supprimés en 2022 ! – crée un effet ciseau.

C'est pour cela que nous parlons **« d'abandon » des missions fiscales, et de combat pour la défense de l'Intérêt Général**, afin de financer au mieux les services publics nécessaires à la population.

**Une bonne nouvelle pour la DRFIP Paris à l'issue de ce GT du 19 septembre ?.**

Le recouvrement des amendes transactionnelles (« non juridictionnelles ») demeure traité par la DGDDI, et cela représente 90 % du volume annuel des 60 000 amendes douanières, mais seulement 20% du montant des amendes collectées par la DGDDI.

Le transfert à la DGFIP concerne donc au final 80% du montant total !

Mme Braun-Lemaire a minoré en séance, ce transfert « *[la DGDDI] n'a pas de spécificité forte par rapport à ce que la DGFIP a l'habitude de faire [...] on a su être raisonnables* » !

Les Douaniers sont priés d'être satisfaits que les « petits » contentieux douaniers (20% du montant) restent recouverts par la DGDDI. !

**La DGFIP, et plus précisément, la seule trésorerie amendes de Paris, récupère (en catastrophe) le recouvrement du « gros » contentieux, dès avril 2023 :**

– sans abondement d'emploi,

– ni formation, ni application informatique dédiée, puisque seul un suivi papier est prévu à ce stade !

**Magnifique !**

**Coup de tonnerre ce jeudi 22 septembre : l'article 60 du Code des douanes national serait anticonstitutionnel !**

*« Pour l'application des dispositions du présent code et en vue de la recherche de la fraude, les agents des douanes peuvent procéder à la visite des marchandises et des moyens de transport et à celle des personnes. »*

Le Conseil constitutionnel ne décrète pas l'anticonstitutionnalité de l'article 60 en soi. Il indique que :

- la rédaction doit être révisée par le Parlement, avec éclairage du cadre d'intervention (« *il appartient au législateur* » ; « *ne précisant pas suffisamment le cadre applicable* ») ;

- la lutte contre la fraude douanière a valeur constitutionnelle (« *participe de l'objectif de valeur constitutionnelle de recherche des auteurs d'infractions* ») ;

- quasi un an est laissé à la rédaction de la nouvelle mouture (« *il y a lieu de reporter au 1er septembre 2023 la date de leur abrogation* »)

Des pistes de précisions sont proposées par l'avocat requérant lui même dans sa plaidoirie (cf annexe n°2 en p5), en s'inspirant de l'article 78-2-4 du Code de procédure pénale (CPP) :

- solliciter le procureur de la République ;

- dans l'attente des instructions du procureur, le contrôle peut être effectué pendant 30 minutes (« pour une durée qui ne peut excéder trente minutes ») ;
- la présence d'1 officier de police / douane judiciaire (OPJ/ODJ).

\*\*\*

Pour rappel, pour avoir la qualité OPJ, il faut actuellement :

- Fonctionnaires de la police nationale : être de catégorie B depuis 3 ans dans le corps, après avis conforme d'une commission.
- Gendarmerie : être officier, gradé ou gendarme (catégorie A ou catégorie B), après avis conforme d'une commission.

**Questions** : La DGDDI compte-t-elle mettre en place un plan massif de qualification des personnels de la branche Surveillance (SU) ? Lequel ?

La rapidité de l'agitation de la « haute » administration des Douanes ..sur ce sujet... soulève quelque interrogation.

Veut-elle être « maitresse des horloges » et imposer son agenda ?

Trois jours après la confirmation à Bercy du transfert/abandon des missions fiscales (TMF), l'aubaine est trop belle pour dissimuler sa part active dans le démantèlement du service public douanier. **C'est pourquoi SOLIDAIRES Douanes attends des initiatives concrètes.**

**Les douaniers ne sauraient accepter être baladés une nouvelle fois !**

\*\*\*

Les représentants de **Solidaires Finances** interviendront directement en séance, sur les différents points à l'ordre du jour de ce CHSCT Plénier.